

Brief der Prince van Oranje aan den
Baron D'Inchij Gouverneur van Ka-
merijk, om hem gerust te stellen wegens
het commandement der Troepen in
die quartieren, welk aan den Prins
D'Epinoy was opgedragen, met
verzekering die niets tegen zijn
Autoriteit als Gouverneur, konde
doen of ondernemen.

1579. 18 November

Monsieur D'Inchij. Nous avons esté marry d'estendre par vos Lettres du ij^e de ce mois,
le mescontentement qu'auez eu, de ce que vous auez escript en nos precedentes du xx^e ?
D'estre qui auriest a respecter et seconder nostre bon Conq^u la Prince D'Epinoy comme
Super Intendant general de ce quartier, Nous assurant toutesfoies que par cela n'aueons
entendu comme ne desirons encoires aucunement deroguer, mais plustost augmenter
L'autorité et preeminence qui auez par cy devant et plusieurs oes eue sur la Citadelle
de Cambray, garnison est celle d'attribution. Mais comme en toutes entreprises, espedi-
tions, nombre de places, et de gens de guerre, faut que soit quelque chef auquel les autres puis-
sent auoir recours et s'adresser par toutes occurrences, et que vous auez les sieurs D'Eure et de
Villers auez mis, a ce chose, le dict Sieur Prince, L'auez trouue bon et approuue, et ensuiuant
ce vous escript de le reconnaître, pour tel respecter, et seconder, sans que vostre Intention a esté
ou soit encoires, que par ce soit fait préiudice a votre Souueraineté, ou que le dict Sieur
Prince n'ye subiection commander. Mais que soyez maintenant en toutes vos preemin-
ces et hautesse comme par auant, et ainsi comme tous vos precedents ont esté
entendus. La Super Intendance du dict Sieur Prince, tant seulement sur les entreprises, que
libertés et trouyes de puis de guerre, estans franchement leur maître votre garnison d'ordi-
naire, comme ne pensans, si l'intention du dict Sieur Prince estre autre, qu'il de pester de
quelque chose sur votre Souueraineté, Faut qu'express que ne seroit aucune difficulté
pour le reconnaître pour tel, puis que par auant n'ayez ainsi, ou auant vous, et que
sauer par votre pourueue d'attribution bien conuiderer combien il est nécessaire pour le bon
ordre des affaires, et pour auoir conuention, que en toutes entreprises et points de guerre soit
un chef principal, et si d'vous autres conuier pour l'attachement de la cause commune,
qui estionnés a votre Lieutenant Officiers et soldats de votre garnison ensemble a ceulx
du Malinois, et autres de la Ville de Cambray, en nous aduertiuant ensemble de ce que
desirez que leurs escriptions, le ferons a tout diligence comme ne faultons vous absten-
der, et assister en tout ce que sera besoin ou que seruira le bien et aduan-
chement de la cause commune. A finit Monsieur D'Inchij votre Seigneur Nous
ait en garde. Danvers ce xxiij de Novembre 1579.

(optechrift)

A Monsieur D'Inchij Gouverneur
et Capitaine de la Citadelle de
Cambray.